

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
de la réunion du Comité permanent des parlementaires
de la région arctique et du Premier Forum parlementaire
sur la dimension septentrionale**

Association parlementaire Canada-Europe

**Bruxelles, Belgique
25 - 26 février 2009**

Rapport

M. James Bezan a dirigé une délégation de deux personnes à la réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique (le Comité permanent), tenue à Bruxelles (Belgique), le 25 février 2009. Cette réunion a coïncidé avec le Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale, qui s'est tenu les 25 et 26 février 2009. L'autre délégué était l'honorable Larry Bagnell. M. Tim Williams, du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, accompagnait la délégation à titre de conseiller.

La Conférence des parlementaires de la région arctique se compose de délégations nommées par les parlements nationaux des États de l'Arctique (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède, États-Unis d'Amérique) et par le Parlement européen. Elle comprend en outre des participants permanents qui représentent les peuples autochtones, ainsi que des observateurs. Elle se réunit tous les deux ans. La Huitième Conférence s'est tenue à Fairbanks (Alaska, États-Unis), du 12 au 14 août 2008¹.

Entre les conférences, la coopération parlementaire intéressant la région arctique est assurée par le Comité permanent, qui a entrepris ses activités en 1994. La Conférence et le Comité permanent prennent des initiatives pour approfondir cette coopération et font notamment fonction de tribune parlementaire touchant les questions qui ont trait aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe à ces travaux à titre d'observateur².

La dimension septentrionale

La dimension septentrionale de la politique de l'Union européenne (UE) a été établie à la fin des années 1990 à titre de politique de l'UE destinée à traiter les questions concernant la Russie occidentale ainsi qu'à accroître la coopération générale entre l'UE, l'Islande et la Norvège. Elle est devenue depuis lors un partenariat multilatéral égal entre l'UE, l'Islande, la Norvège et la Russie. Le Canada et les États-Unis y ont le statut d'observateur.

La dimension septentrionale reste axée sur les relations de l'UE avec la Russie occidentale, étant l'expression régionale des quatre espaces communs de l'UE et de la Russie³, avec la participation de la Norvège et de l'Islande⁴. Elle prévoit une coopération dans six secteurs prioritaires, soit : l'économie; la liberté, la sécurité et la

¹ On trouvera le rapport de cette conférence à l'adresse <http://www.arcticparl.org/announcements.aspx?id=3319>

² Conférence des parlementaires de la région arctique, <http://www.arcticparl.org/>

³ En mai 2003, l'UE et la Russie ont convenu de renforcer leur coopération en créant, à long terme, et sur la base de valeurs et d'intérêts communs, quatre « espaces communs » dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération. Ce sont : l'Espace économique commun, qui concerne les questions économiques et l'environnement; l'Espace commun de liberté, sécurité et justice; l'Espace commun de sécurité externe, y compris la gestion de crise et la non-prolifération; l'Espace commun de recherche et d'éducation, y compris les aspects culturels.

⁴ Commission européenne, Relations extérieures, *The Northern Dimension*, « Overview », http://ec.europa.eu/external_relations/north_dim/index.htm

justice; la sécurité extérieure; la recherche, l'éducation et la culture; l'environnement, la sûreté nucléaire et les ressources naturelles; le bien-être social et la santé.

En février 2007, les participants à une conférence parlementaire sur la dimension septentrionale ont décidé qu'un forum parlementaire consacré à la discussion de questions d'intérêt commun et à l'examen de l'évolution de la politique de la dimension septentrionale devrait se tenir tous les deux ans. Le Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale s'est donc tenu au Parlement européen, à Bruxelles (Belgique), les 25 et 26 février 2009. Le Comité permanent et le Canada y ont tous deux participé.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Le Conseil de l'Arctique

Le procès-verbal de la réunion précédente (östersund (Suède), 5 novembre 2008) et l'ordre du jour ayant été adoptés, M^{me} Elisabeth Walaas, secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de la Norvège, a présenté au Comité permanent un exposé sur les préparatifs de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, qui doit se tenir à Tromsø, les 28 et 29 avril 2009. La Norvège a présidé le Conseil de 2006 à 2008; ses successeurs, le Danemark et la Suède, occuperont la présidence jusqu'à 2012. Les trois pays avaient déterminé des objectifs communs pour leurs mandats⁵.

Les priorités de la Norvège ont été l'intégration de la gestion des ressources, les changements climatiques, et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du Conseil⁶.

Certaines des évaluations finales effectuées par les groupes de travail du Conseil de l'Arctique qui sont prêtes à être présentées à la réunion ministérielle (appelées « produits à livrer » par les hauts représentants du Conseil de l'Arctique) (suivies, entre parenthèses, du nom du groupe de travail qui en était chargé) sont les suivantes :

- Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique (Protection des milieux marins de l'Arctique (PMMA));
- Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques dans l'Arctique (VACCA) (Groupe de travail sur le développement durable (GTDD));
- Rapport aux ministres sur l'énergie (Groupe de travail sur le développement durable (GTDD));
- Durabilité des réseaux d'observation en Arctique, ou SAON (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA)).

La secrétaire d'État a exposé pourquoi le Conseil de l'Arctique est essentiel et déclaré qu'il devrait être renforcé pour faire face à de nouveaux défis. Elle a signalé en particulier la façon dont les changements climatiques accroissent l'importance de la

5 Conseil de l'Arctique, « Norwegian, Danish, Swedish common objectives for their Arctic Council chairmanships 2006-2012 », http://arctic-council.org/article/2007/11/common_priorities

6 Conseil de l'Arctique, « Norwegian chairmanship », http://arctic-council.org/article/2007/11/norwegian_programme

région arctique pour le monde, ce qui fait que le Conseil de l'Arctique est également de plus en plus important. Elle a notamment mentionné les effets écologiques et sociaux des changements climatiques dans l'Arctique, comme les modifications des glaces marines et de la biodiversité dont dépendent les populations locales, mais aussi les effets du réchauffement de l'Arctique sur le climat mondial lui-même.

Selon la secrétaire d'État, la seule façon de réagir à ces changements pour maintenir l'Arctique tel qu'il est aujourd'hui consiste à atténuer les émissions. À cette fin, a-t-elle souligné, la déclaration ministérielle du Conseil de l'Arctique devrait communiquer un message énergique à la 15^e Conférence des Parties (CoP 15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui doit se tenir à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009. Afin de souligner ce message, particulièrement en ce qui touche les modifications des glaces marines, une conférence intitulée « Melting Ice – Regional Dramas, Global Wake-Up Call » (la fonte des glaces, drames régionaux, alerte mondiale), placée sous la présidence du ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Støre, et de l'ancien vice-président Al Gore, doit se tenir en même temps que la réunion ministérielle d'avril.

Plusieurs des produits livrables destinés à la réunion des ministres du Conseil de l'Arctique ont trait à des questions importantes pour la région arctique, comme la nécessité d'accroître les dispositifs de sécurité, de recherche et de sauvetage en raison des possibilités d'augmentation du transport maritime, et les lignes directrices suggérées pour la prospection pétrolière et gazière. Un rapport scientifique sur l'inlandsis du Groenland créé par la neige, l'eau, la glace et le pergélisol (en anglais : SWIPA; étude effectuée par le PSEA) devrait être prêt à temps pour la CoP 15 et constituer un produit livrable important au cours du mandat du Danemark à la présidence du Conseil de l'Arctique.

La secrétaire d'État a déclaré que le cadre juridique international nécessaire pour faire face aux changements qui se produisent dans l'Arctique est déjà en place. Le problème réside dans le défaut de mise en œuvre plutôt que dans le manque de règles. Il faut s'aligner de nouveau sur des politiques sages, solides et durables. La seule tribune existante pour l'Arctique est le Conseil de l'Arctique. C'est aussi une tribune où les peuples autochtones peuvent participer sur un pied d'égalité. Le fait que beaucoup de pays non arctiques s'intéressent au Conseil de l'Arctique et y demandent le statut d'observateur doit être considéré comme un fait positif.

Il faut aussi rationaliser le Conseil de l'Arctique afin de mieux traduire les précieuses connaissances qu'il a acquises dans les lignes directrices créées par d'autres organismes, dont l'Organisation maritime internationale.

La secrétaire d'État a conclu en répétant qu'il importe que le Conseil de l'Arctique communique un message énergique à la CoP 15 sur l'Arctique, en particulier sur les modifications des glaces marines.

Une discussion s'est engagée sur le renforcement du Conseil de l'Arctique, la contribution des peuples autochtones, le régime juridique international et les liens possibles entre les travaux du Conseil et la dimension septentrionale.

On a fait remarquer que les peuples autochtones ont apporté une contribution utile aux travaux du Conseil, mais que celle-ci pourrait être améliorée si le financement destiné à soutenir leur participation était accru. Un délégué canadien a signalé son accord à l'égard du soutien du régime international qui s'applique actuellement à l'Arctique. Une amélioration possible en réponse aux changements climatiques consisterait à créer une nouvelle catégorie de « réfugiés environnementaux », chose à laquelle il travaille au Canada.

Le président du Comité permanent a signalé que la Déclaration de la Huitième Conférence des parlementaires de la région arctique, tenue à Fairbanks (Alaska, États-Unis), du 12 au 14 août 2008, comprenait un paragraphe exprimant l'appui de la Conférence pour l'élargissement du rôle du Conseil de l'Arctique, où il était dit que la Conférence :

[a] la conviction que le rôle politique du Conseil de l'Arctique devrait être rehaussé, compte tenu des nombreux défis qui se posent à la région, particulièrement en veillant à tenir davantage de réunions ministérielles avec tous les participants, au moins une fois par année, et de veiller à être totalement engagé avec d'autres organisations internationales qui travaillent sur les mêmes enjeux, particulièrement les Nations Unies (paragraphe 37)⁷.

En conclusion, le président a déclaré que les ministres devraient participer plus à fond aux travaux du Conseil et qu'il serait utile qu'ils se réunissent une fois l'an plutôt que tous les deux ans.

Rapport sur l'évolution du projet de l'Année polaire internationale sur la durabilité des réseaux d'observation et d'évaluation de l'Arctique (SAON)

Un rapport sur la durabilité des réseaux d'observation et d'évaluation de l'Arctique (SAON) devait être présenté à la réunion précédente du Comité permanent, à Östersund (Suède), mais sa présentation avait été reportée parce que les recommandations du SAON Initiating Group n'avaient pas été finalisées.

Dans leur dernière déclaration, les ministres du Conseil de l'Arctique avaient convenu :

[de] presser tous les États membres de maintenir la surveillance à long terme des changements et de l'étendre à toutes les régions de l'Arctique, et [de] demander au PSEA [Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique] de collaborer avec d'autres groupes de travail du CA, l'IASC et d'autres partenaires en vue de créer un réseau coordonné d'observation de l'Arctique, qui répond à des besoins sociétaux précis⁸.

Comme M. Lars Otto Reiersen, secrétaire exécutif du PSEA (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique), l'a déclaré au Comité permanent, cette décision avait été prise lorsqu'on s'était rendu compte qu'il avait été difficile d'obtenir des données fiables sur diverses évaluations du Conseil de l'Arctique et qu'un accès ouvert et transparent aux données sur l'Arctique était par conséquent nécessaire.

⁷ Déclaration de la 8^e Conférence des parlementaires de la région arctique, Fairbanks (États-Unis d'Amérique), 12-14 août 2008, http://www.arcticparl.org/_res/site/file/8th%20Conferencestatement.pdf

⁸ Conseil de l'Arctique, « Déclaration de Salekhard », 26 octobre 2006, Salekhard (Russie).

Par la suite, le Sustaining Arctic Observing Networks Initiating Group (SAON-IG) a été formé en janvier 2007; il réunit 13 organisations internationales représentant le Conseil de l'Arctique, les habitants de l'Arctique, la collectivité de recherche dans l'Arctique et des organismes opérationnels et de financement. Ce groupe a animé trois ateliers internationaux et deux réunions régionales qui ont attiré des représentants de la collectivité scientifique, des organismes opérationnels et des populations autochtones⁹.

M. Reiersen a exposé certains exemples des activités de surveillance actuelles, dont l'utilisation du brise-glace Amundsen, qui se rend dans les villages côtiers pour fournir des services médicaux et obtenir en même temps des échantillons à analyser. Il a par ailleurs mentionné la station d'Alert, dans l'Arctique canadien, qui est la plus ancienne station météorologique de surveillance du mercure et des polluants organiques persistants dans l'atmosphère. Il a ensuite relaté la façon dont nombre de stations d'observation avaient été négligées, quoique certains travaux de remise à neuf soient actuellement en cours.

Il a ensuite exposé les recommandations de l'Initiating Group. La principale vise l'établissement d'un forum d'observation de l'Arctique au sein du Conseil de l'Arctique :

On encourage le Conseil de l'Arctique et ses partenaires à établir un forum d'observation de l'Arctique (FOA) doté de ressources suffisantes et prévoyant des rôles définis pour les populations autochtones de l'Arctique, afin de faciliter l'observation de l'Arctique et les services connexes de gestion des données et de l'information. Ce forum traitera les questions qui vont au delà des systèmes individuels d'observation de l'Arctique et des capacités nationales.

L'ébauche du mandat du FOA a également été publiée¹⁰.

Au cours de la discussion qui a suivi, le chef de la délégation canadienne a exprimé son inquiétude au sujet du financement des systèmes d'observation de l'Arctique après la fin de l'Année polaire internationale et demandé si les projets seraient poursuivis. Le présentateur a répondu que certains projets canadiens et norvégiens avaient été mis en train en retard et qu'ils se poursuivraient donc pendant quelque temps, mais qu'il ne disposait d'aucun renseignement quant à savoir si les gouvernements individuels continueraient de soutenir les projets de l'API.

Exposé sur l'élaboration d'une politique sur l'Arctique en Union européenne

Deux documents récents traitent de l'évolution de la politique sur l'Arctique de l'Union européenne. Le premier est la résolution du 9 octobre 2008 du Parlement européen sur la gouvernance de l'Arctique, et le second est la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée l'Union européenne et la région arctique (17 novembre 2008). Un exposé sur ces deux documents a été présenté au Comité permanent.

Résolution du 9 octobre 2008 du Parlement européen sur la gouvernance de l'Arctique

⁹ Rapport du Sustaining Arctic Observing Networks Initiating Group, « Observing the Arctic », décembre 2008, http://www.arcticobserving.org/images/stories/saon_report_final_web.pdf

¹⁰Sustaining Arctic Observing Networks Initiating Group SAON - Arctic Observing Forum : *Draft* Terms of Reference http://www.arcticobserving.org/images/stories/aof_tor_draft_january.pdf

M^{me} Bilyana Raeva, députée au Parlement européen, a donné l'exposé sur la résolution du Parlement européen.

Elle a tout d'abord fait un bref historique de l'intérêt pris par le Parlement européen dans la région arctique, dont sa participation à la Dimension septentrionale depuis 2001 et sept autres résolutions portant sur la santé, la sécurité du transport, l'environnement et les changements climatiques, et les ressources énergétiques. La résolution elle-même a été le fruit d'un travail de trois années, et elle a été appuyée par tous les groupes parlementaires.

La résolution avait pour but d'ensemble de maintenir l'Arctique en tant que région peu soumise à des tensions et d'en encourager la gestion prudente. Elle appuyait en outre la conclusion d'un nouveau traité international s'inspirant du Traité sur l'Antarctique¹¹.

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée l'Union européenne et la région arctique

M. Janos Herman, conseiller principal et directeur politique adjoint pour la politique régionale à la Direction générale des relations extérieures, a ensuite donné l'exposé sur la communication de la Commission européenne.

Il a tout d'abord signalé que la communication était née de la prise de conscience de l'importance de l'Arctique pour l'Union européenne et vice versa, particulièrement à la lumière des changements rapides se produisant dans l'Arctique. L'UE élabore des politiques de portée mondiale comme celles portant sur les changements climatiques et la politique maritime, qui influent directement sur l'Arctique, et une politique globale s'impose.

La communication a trois objectifs, soit :

- protection et préservation de l'Arctique en accord avec sa population;
- promotion de l'exploitation durable des ressources;
- contribution à une meilleure gouvernance multilatérale de l'Arctique.

On a cherché à réaliser un équilibre délicat touchant deux aspects de la communication, soit l'exploitation des ressources et l'environnement, et le régime juridique. L'exploitation va avoir lieu de toute façon; il faut par conséquent s'occuper en priorité de la rendre durable.

En ce qui touche le régime juridique, M. Herman a pris acte des recommandations contenues dans la résolution du PE; il a cependant expliqué que la communication de la Commission établit que le régime actuel est suffisant, mais qu'il pourrait être adapté aux changements rapides qui se produisent dans l'Arctique, et que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en particulier pourrait être appliquée plus efficacement. L'UE doit apporter une contribution aux institutions de gouvernance, dont particulièrement le Conseil de l'Arctique.

¹¹ Voir Comité scientifique pour la recherche antarctique, Antarctic Treaty, The Antarctic Treaty System : an introduction, <http://www.scar.org/treaty/>

Au sein de l'UE, la dimension septentrionale est le principal cadre d'élaboration des politiques intéressant l'Arctique. La politique sur l'Arctique serait plus circumpolaire et devrait par conséquent être coordonnée avec les activités de la dimension septentrionale. Par exemple, on pourrait utiliser le Partenariat pour l'environnement établi dans le cadre de celle-ci pour promouvoir des projets ayant un rapport avec l'Arctique.

La communication avait été appuyée par la Norvège et l'Islande, elle était à l'étude au moment où le Comité permanent s'est réuni, et il prévoyait que le Conseil européen en adopterait les conclusions au début de l'automne 2009 au plus tard.

Le président a engagé la discussion par des remarques à l'appui de l'approche de la gouvernance adoptée par la Commission.

Le chef de la délégation canadienne a appuyé les remarques du président, après quoi il a commenté énergiquement le paragraphe 2.2 de la communication, qui fait référence aux délibérations en cours au sein de la Communauté européenne visant l'interdiction de mettre sur le marché, d'importer, de transiter et d'exporter les produits du phoque. Il considère comme hypocrite de la part de la Commission de déclarer qu'elle veut soutenir les populations autochtones et, en même temps, d'envisager sérieusement d'interdire les produits du phoque. Les phoques sont une source de nourriture, et la valeur économique de la récolte est de l'ordre de 40 millions \$. Il serait difficile de classer les produits du phoque en fonction des personnes qui pratiquent la chasse, et cela aurait des répercussions sur tout le monde. De plus, le fait d'interdire les produits du phoque pourrait fort bien mener à l'interdiction d'autres produits d'animaux chassés par les populations autochtones.

M. Herman a répondu qu'il s'agit là de questions difficiles, mais que la Communauté travaille avec les Autochtones du Groenland et de la Russie afin d'ouvrir un dialogue. L'UE appuie la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, mais ses citoyens ont par ailleurs exprimé très énergiquement leur souci pour le bien-être des animaux, dont les phoques. L'interdiction viserait seulement le commerce, et non la chasse, qui pourrait être pratiquée n'importe quand. On a l'intention de prévoir une exemption pour les produits liés à la subsistance traditionnelle des Inuits et une clause de dérogation¹², de sorte que, si le Canada peut montrer que la chasse répond aux attentes de l'UE, les produits pourraient être approuvés. Il a ajouté qu'il espérait que la décision finale permettrait le commerce des produits du phoque récoltés par les Autochtones, car le projet d'interdiction a effectivement détruit le marché de toute façon.

La représentante du Groenland a répliqué que c'étaient là des « paroles impressionnantes », mais que les pays où l'on pratique la chasse à la baleine et la chasse au phoque y voient une interdiction fondée sur la race vu que d'autres peuples autochtones exploitent ces ressources aux côtés des Inuits. Elle a en outre mentionné les effets négatifs que la politique commune probable de l'UE sur la chasse à la baleine aurait sur le Groenland. Elle était d'avis que l'UE abusait du terme « durabilité » et que les sentiments et la propagande l'emporteraient sur les besoins des Autochtones et des autres peuples qui dépendent de l'exploitation des animaux.

¹² À noter toutefois que, le 2 mars 2009, le Comité du marché intérieur et de la protection du consommateur du Parlement européen, qui examinait l'interdiction, a voté en faveur de la suppression de la clause de dérogation.

Le représentant de l'ARPANSEO (Association russe des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient) a parlé du rapport entre les peuples autochtones et la dimension septentrionale et souligné le besoin de créer, dans le cadre de celle-ci, un groupe de travail spécial chargé de s'occuper des peuples autochtones.

Un représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les droits des Autochtones sont importants pour la Russie, particulièrement en ce qui concerne les coutumes et les traditions. Pour ce qui est du régime juridique, toute modification devrait respecter les décisions déjà adoptées.

M^{me} Raeva a signalé que le Parlement européen et la Commission n'étaient pas toujours du même avis. Elle a déclaré que même un nouveau régime devrait compléter l'équilibre actuel, et non le détruire. Les intérêts humanitaires en particulier nécessitent plus d'attention. Il serait utile de disposer d'un organisme pour appliquer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) d'une manière impartiale et représentative de tous les intérêts.

M. Herman a lui aussi minimisé l'importance des divergences de vues entre le Parlement et la Commission. À titre d'exemple, il a mentionné que l'accès accru aux pêches par suite de la diminution des glaces marines nécessiterait peut-être un nouvel accord sur les pêches. En réponse à l'intervention de la représentante du Groenland, il a signalé que l'UE avait seulement le statut d'observateur auprès de la Commission baleinière internationale, et que la Commission avait tenté d'y intégrer les opinions des conseils régionaux du Nord sur la chasse à la baleine dans toute la mesure du possible.

Un représentant de la Fédération de Russie a mentionné qu'il estimait que les mesures prises par l'UE dans le cadre de la dimension septentrionale avaient détruit l'équilibre du partenariat.

DISCUSSION SUR LES « RÈGLES DE PROCÉDURE » DU CPPRA

Conformément à la demande faite par le Comité permanent lors de la dernière réunion, le président a déposé un rapport sur les modifications des règles de procédure produit par le secrétariat. Deux modifications possibles y étaient examinées, soit l'élection d'un vice-président et la participation accrue d'observateurs au Comité permanent.

Le président a rappelé que les modifications des règles de procédure pouvaient seulement être finalisées par la Conférence des parlementaires de la région arctique (CPRA). Il a en outre signalé que, comme certains pays n'étaient pas représentés au Comité permanent lors de cette réunion, celui-ci devrait reporter toute décision à la prochaine réunion.

On a convenu de façon générale que l'élection d'un vice-président serait une bonne idée. Au sujet de la participation d'observateurs, on a signalé que le Comité permanent devrait rester restreint et efficace. À cette fin, on devrait limiter les observateurs à ceux du Conseil de l'Arctique et/ou de la CPRA, et n'accepter qu'un nombre restreint d'organisations non gouvernementales. Un représentant de la Fédération de Russie a suggéré de maintenir le nombre des observateurs au même niveau que celui des membres participants, soit huit.

État des travaux du CPPRA

On a invité les délégués à faire rapport du travail de leur pays eu égard au Comité permanent. Une ébauche de procès-verbal résumant les interventions figure à l'annexe 1.

Le chef de la délégation canadienne a exposé les activités récentes du gouvernement du Canada. Il a signalé que la ministre de la Santé, M^{me} Leona Aglukkaq, représente le Nunavut, qui est situé dans l'Arctique occidental canadien.

Parmi les mesures prises par le Canada pour affirmer sa souveraineté figurent :

- l'acquisition de navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique afin de surveiller les incidents et d'y réagir;
- le signalement obligatoire de tous les navires pénétrant dans les eaux intérieures nationales;
- la cartographie continue des fonds marins pour appuyer la délimitation du plateau continental arctique du Canada par le truchement de l'UNCLOS.

Le Canada veille en outre à renforcer le développement économique du Nord. Ainsi, le budget de 2009 comprend un montant de 50 millions \$ au titre de l'établissement d'un nouvel organisme de développement économique pour le Nord. Il prévoit en outre l'affectation de 90 millions \$ au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) à l'appui du programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord. Et un montant additionnel de 200 millions \$ réparti sur deux ans servira à soutenir les logements sociaux dans le Nord. Afin de faciliter le processus d'approbation réglementaire du projet de gazoduc MacKenzie, on fournira 37,6 millions \$ aux ministères et organismes en 2009-2010 pour appuyer les évaluations environnementales, la coordination réglementaire, la science, et les consultations avec les Autochtones. Et les installations de recherche existantes clés seront maintenues ou modernisées grâce à des crédits pouvant aller jusqu'à 85 millions \$ au cours des deux prochaines années.

Outre ces investissements, le gouvernement canadien a déposé un projet de modification de sa *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* pour porter de 100 à 200 milles marins la définition des eaux arctiques afin d'étendre l'application des dispositions de lutte contre la pollution qu'elle contient.

Le développement économique et social est le mieux favorisé par les administrations locales pourvu qu'elles disposent de capacités suffisantes; le transfert continu de responsabilités fédérales aux gouvernements territoriaux aidera par conséquent les habitants du Nord à réaliser leurs ambitions.

Un délégué canadien a par ailleurs fait une observation sur un point d'intérêt, à savoir que la fonte de la glace dans l'Arctique pourrait avoir des effets profonds sur les courants océaniques. On a demandé d'inviter un conférencier à ce sujet.

Prochaine réunion

Il a été décidé que la prochaine réunion du Comité permanent se tiendrait à Ilulissat (Groenland), le 27 mai 2009. Un programme sur les changements climatiques sera organisé pour le 28 mai.

Autres questions

Le Comité a pris bonne note des directives présidentielles du 9 janvier 2009 sur la sécurité nationale et sur la sécurité intérieure des États-Unis concernant la région arctique¹³.

PREMIER FORUM PARLEMENTAIRE SUR LA DIMENSION SEPTENTRIONALE

Le Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale s'est tenu dans l'après-midi du 25 février et la matinée du 26 février 2009. Plusieurs conférenciers ont alors prononcé des allocutions d'une durée de dix minutes sur la façon dont ils envisageaient la dimension septentrionale. Des périodes de questions et réponses ont suivi les exposés des groupes de conférenciers.

La plupart ont signalé le besoin d'accroître la coopération dans la région circumpolaire et examiné le rôle que pourrait y jouer la dimension septentrionale. On devrait veiller à éviter le doublonnage des divers efforts déployés dans l'Arctique et rechercher les synergies possibles.

On a examiné la question de savoir si l'Union européenne devrait consacrer un budget particulier à la dimension septentrionale. Un tel financement n'existe pas à l'heure actuelle. La Commission s'est déclarée opposée à cela, car, a-t-on expliqué, on cherche à réduire le nombre des lignes budgétaires et l'affectation d'un budget particulier à la dimension septentrionale pourrait limiter le flux des crédits qu'elle reçoit.

On a également discuté de la possibilité de transformer le Forum de la dimension septentrionale en une nouvelle organisation internationale pour l'Arctique, semblable à un parlement. Cette idée n'a pas été bien accueillie, certains participants faisant valoir qu'il faut prendre des mesures concrètes maintenant au lieu de s'embourber dans la négociation d'une constitution et de règles nouvelles. On a suggéré que le forum devienne plutôt un lieu de rassemblement ouvert à tous les acteurs, comme les scientifiques et les financiers, de sorte qu'il pourrait avoir des effets externes accrus.

Un rapport final sera rédigé et, une fois prêt, il sera affiché sur le site Web des parlementaires de la région arctique¹⁴.

Le Canada a participé activement à tous les aspects du forum. Le chef de la délégation canadienne a prononcé un discours (reproduit à l'annexe 2) qui visait à contribuer à la discussion sur la dimension septentrionale en donnant un aperçu des activités menées par le gouvernement fédéral dans l'Arctique canadien.

Un délégué canadien est en outre intervenu dans les délibérations. Il a mentionné qu'il était le porte-parole de l'opposition pour le Nord et qu'il représentait le Yukon, où l'on trouve quatorze Premières nations différentes. Il a fait plusieurs remarques. Il

¹³ Disponibles à l'adresse <http://www.fas.org/irp/offdocs/nsps/nspsd-66.htm>

¹⁴ <http://www.arcticparl.org/reports.aspx>

approuvait généralement l'ébauche de déclaration, particulièrement en tant que document historique de fond¹⁵. Il a appuyé l'idée selon laquelle les activités de la dimension septentrionale doivent être coordonnées avec la politique de l'UE sur l'Arctique. Il a exprimé son appui pour le régime juridique actuel qui s'applique dans l'Arctique, par opposition à la production d'un nouveau traité ou accord, et pour l'idée que le Nord demeure une région non militarisée. Il a par ailleurs signalé que les changements climatiques pourraient susciter des problèmes de sécurité dans le Nord. Il est enfin très important d'intégrer les connaissances traditionnelles des Autochtones circumpolaires dans la prise de décision.

Une ébauche de déclaration avait été distribuée préalablement au forum, et on avait confié à un comité de rédaction la tâche de débattre les modifications et de présenter une ébauche finale à l'approbation de l'assemblée plénière. On trouvera la déclaration finale à l'annexe 3. Celle-ci contient un paragraphe important qui exige que « l'on produise des rapports sur la mise en œuvre des partenariats établis dans le cadre de la dimension septentrionale, pour présentation au prochain Forum parlementaire sur la dimension septentrionale. » En répondant à cette demande, les partenaires de la dimension septentrionale aideront les parlementaires du forum à mieux comprendre les mesures concrètes prises au sein de la dimension septentrionale.

Respectueusement soumis,

M. James Bezan, député
Association parlementaire Canada-Europe

¹⁵ À noter que le comité de rédaction a supprimé beaucoup des paragraphes préliminaires de l'ébauche de déclaration.

ANNEXE I



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE
LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION À BRUXELLES

LE 25 FÉVRIER 2009

9 h – 12 h 30

Lieu : bâtiment Altiero Spinelli A 3 E 3

Ébauche de procès-verbal

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX PROPOSÉ

APPROBATION DE L'ÉBAUCHE DE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CPPRA TENUE À ØSTERSUND LE 5 NOVEMBRE 2008

Décision :

Le procès-verbal de la réunion tenue par le CPPRA à Østersund est approuvé, et l'ordre du jour ainsi que l'ordre des travaux proposé sont adoptés.

2. LES PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE À TROMSØ, LES 28 ET 29 AVRIL 2009

La secrétaire d'État Elisabeth Walaas informe le Comité des faits nouveaux relatifs à la présidence norvégienne du Conseil de l'Arctique et des préparatifs de la réunion ministérielle qui doit se tenir à Tromsø, le 29 avril 2009.

M^{me} Walaas signale tout d'abord que l'idée de l'Arctique en tant que région isolée et lointaine est sur le point de changer. Les changements climatiques modifient aussi l'Arctique, et cette transformation influe sur le reste du monde.

Les changements que nous observons sont de nature physique, écologique, sociale et économique. Ils influent particulièrement sur les peuples autochtones qui vivent dans l'Arctique et ont des conséquences dévastatrices sur les ours blancs.

La réponse à long terme à la question de savoir comment faire face aux changements et aux défis consiste à atténuer et à réduire les émissions de CO₂. L'avenir de l'Arctique dépend beaucoup de la réussite de la CoP 15, prévue pour décembre de cette année. On projette de fournir un apport important à la CoP 15 au sujet des conséquences des changements climatiques dans l'Arctique. Un séminaire sur la fonte des glaces intitulé « Melting Ice – Regional Dramas, Global Wake-Up Call » (la fonte des glaces, drames régionaux, alerte mondiale) se tiendra la veille de la réunion ministérielle du 28 avril, à Tromsø, sous la présidence du ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Støre, et de l'ancien vice-président Al Gore. Les participants à ce séminaire transmettront un message sur la fonte des glaces à la CoP 15.

M^{me} Walaas souligne le besoin de réagir aux conséquences à court terme des changements climatiques.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) fournit un cadre juridique adéquat, car elle s'applique également à l'océan Arctique. Les cinq États côtiers ont confirmé ce fait dans la Déclaration d'Iluissat, qui souligne le besoin de mieux appliquer la législation actuelle au lieu de créer un nouveau cadre juridique.

Le Conseil de l'Arctique est la seule tribune circumpolaire de coopération intergouvernementale. La Norvège en occupe actuellement la présidence; le Danemark et la Suède doivent lui succéder. On a établi un programme commun qui comprend un secrétariat situé à Tromsø pour les trois présidences.

Les changements climatiques, la gestion intégrée des ressources et l'efficacité du Conseil sont les principales priorités de la présidence norvégienne. Les résultats d'un certain nombre de dossiers seront examinés lors de la réunion ministérielle, à savoir :

1. Le Conseil de l'Arctique a entrepris un grand nombre de projets touchant les problèmes occasionnés par les changements climatiques et leurs répercussions. L'un de ces projets porte sur l'état et les conséquences du retrait des glaces marines, de la fonte de la nappe glaciaire du Groenland et de la réduction du pergélisol et de la couverture nivale. Ce sont là autant de faits nouveaux importants pour l'Arctique qui ont également des conséquences mondiales.
2. Les lignes directrices nouvellement révisées touchant la prospection pétrolière et gazière rappellent les obligations existantes et définissent certaines procédures et normes minimales, tout en laissant les États concernés libres de les dépasser au besoin.
3. L'accroissement du transport maritime dans le Grand Nord exige le renforcement des mesures de sécurité maritime et de la prévention des déversements de pétrole, de l'état de préparation à ces incidents et de leur maîtrise. Plusieurs projets entrepris par le Conseil de l'Arctique portent sur ces questions.
4. Le Conseil de l'Arctique vient de finaliser le rapport d'une étude détaillée sur les activités pétrolières et gazières dans l'Arctique, qui comprend un sommaire assorti d'un certain nombre de recommandations.
5. Le Conseil s'apprête aussi à finaliser un rapport sur les pratiques exemplaires en matière de gestion des océans dans l'Arctique.

6. Mentionnons par ailleurs le besoin de renforcer la coopération en matière de recherche et sauvetage au sein du Conseil. La Russie et les États-Unis ont pris des initiatives importantes qui seront examinées.

On déploie en outre des efforts en vue de politiser davantage le Conseil de l'Arctique. Enfin, un projet sur le patrimoine politique de l'Année polaire internationale vise à utiliser l'information afin d'accroître le travail et la coopération politiques.

Des travaux sont en cours pour mieux faire participer un nombre croissant d'observateurs du Conseil de l'Arctique à ses travaux en vue d'assurer son maintien et son renforcement en tant que tribune de coopération politique dans le Nord circumpolaire. L'augmentation du nombre des observateurs est un atout, et la Norvège se réjouit de l'intérêt accru manifesté pour les travaux du Conseil.

M^{me} Walaas souhaite donner aux observateurs un rôle plus actif au sein des groupes de travail du Conseil et dans le cadre de différents projets. La question du rôle des observateurs du Conseil de l'Arctique sera également examinée lors de la réunion ministérielle, à Tromsø.

M^{me} Solberg fait remarquer qu'une bonne partie des travaux du Conseil de l'Arctique reflète bien le travail accompli en matière de coopération parlementaire.

Lorsque l'évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique a été présentée, en 2004, on n'avait pas prévu les changements rapides qui sont actuellement sur le point de se produire. Ceux-ci surviennent à un rythme beaucoup plus rapide.

M^{me} Solberg exprime par ailleurs sa satisfaction touchant le travail fait pour amener les politiciens membres du Conseil de l'Arctique à se réunir plus souvent.

Plusieurs membres du Comité soulignent de nouveau l'importance d'appliquer le cadre juridique qui régit actuellement l'Arctique au lieu d'en créer un nouveau.

M. Bagnell informe le Comité de la discussion tenue au Canada sur la question de créer une nouvelle classe de réfugiés dits réfugiés environnementaux.

M. Baer souligne le rôle des participants permanents au Conseil de l'Arctique, où ils travaillent presque sur un pied d'égalité. Il signale le besoin de financer les activités, mais mentionne que le Conseil a raisonnablement bien fonctionné jusqu'ici.

L'évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique est un produit livrable très important pour la réunion ministérielle, et il sera capital d'entretenir le contact avec l'Organisation maritime internationale lors de sa mise en œuvre.

Pour que le Conseil reste la plus importante tribune de coopération sur les questions intéressant l'Arctique, il doit être pertinent et continuer de créer et de produire des travaux scientifiques et des connaissances de haute qualité sur ces questions. Nous devrions aussi exploiter le savoir d'autres tribunes internationales. Avec le temps, cela permettra d'accroître la pertinence politique du Conseil.

Décision :

Le Comité prend bonne note de l'information fournie par la secrétaire d'État Elisabeth Walaas.

3. RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET DE L'API INTITULÉ « DURABILITÉ DES RÉSEAUX D'OBSERVATION EN ARCTIQUE » (SAON)

M. Lars Otto Reiersen, secrétaire exécutif du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, présente le SAON au Comité.

Le SAON a pour objet de renforcer le réseau créé dans le cadre de l'API pour continuer de recueillir des données sur le développement dans l'Arctique.

Un ensemble de cinq recommandations ont été proposées, dont l'une vise l'établissement d'un forum d'observation de l'Arctique. Une meilleure coordination des différentes activités d'observation s'impose sur le plan tant national qu'international. Il faudrait établir des groupes interorganismes nationaux.

Le Conseil de l'Arctique et les États qui en sont membres doivent se faire les chefs de file.

M. Reiersen invite par ailleurs les observateurs du Conseil de l'Arctique à prendre part au projet SAON. Une ébauche de mandat a été rédigée et elle figurera à l'ordre du jour de la réunion ministérielle d'avril.

Tous sont cordialement invités à participer au forum d'observation de l'Arctique; le Conseil de l'Arctique et le CISA (Comité international pour les sciences arctiques) convoqueront sa première réunion.

En réponse à une question du Comité, M. Reiersen déclare ne pas être sûr qu'il reste des fonds de l'Année polaire internationale pour des projets futurs, mais que certains des projets de l'API se poursuivront cette année. On souligne la fin de l'API aujourd'hui (25 février 2009), à Genève.

Décision :

Le Comité prend bonne note de cette information.

4. EXPOSÉ SUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SUR L'ARCTIQUE EN UNION EUROPÉENNE

M^{me} Bilyana Raeva, députée au Parlement européen, présente le travail fait par celui-ci touchant l'élaboration d'une politique sur l'Arctique en Union européenne. Lors de l'élaboration de la dimension septentrionale, le Parlement européen avait adopté plusieurs résolutions pour influencer sur ce travail.

La résolution sur la gouvernance de l'Arctique adoptée par le Parlement européen en octobre dernier reflète bien les questions à l'ordre du jour, les discussions et la déclaration de la conférence tenue par les parlementaires de l'Arctique à Fairbanks.

Les peuples autochtones, les pêches, les questions maritimes et le besoin d'un traité international pour protéger l'Arctique sont au nombre des sujets abordés dans la résolution. Celle-ci a été appuyée par tous les groupes politiques représentés au Parlement.

La région arctique constitue un domaine prioritaire pour le Parlement. La politique européenne de voisinage est le cadre de coopération avec les pays extérieurs à l'UE.

La coopération dans l'Arctique doit inclure les pays de l'extérieur, car ils influent sur l'Arctique et sont aussi très touchés par ce qui s'y produit.

Le Parlement européen encourage la Commission à devenir un observateur au Conseil de l'Arctique et à se doter d'un bureau de l'Arctique.

M. Janos Herman, conseiller principal en matière de politique régionale à la Direction générale des relations extérieures, présente la communication de la Commission sur l'Arctique. Il déclare tout d'abord que l'Arctique est important pour l'UE et vice versa.

L'UE a élaboré un certain nombre de politiques globales qui touchent l'Arctique, par exemple sur l'énergie, le transport maritime et le climat. On cherche à rassembler tous ces éléments afin d'établir une politique globale sur l'Arctique et de mieux coordonner les politiques de l'UE qui intéressent la région.

Le but primordial de la politique sur l'Arctique est de protéger l'environnement.

Cette politique comporte trois rubriques, soit :

- les peuples autochtones
- l'exploitation durable des ressources
- la gouvernance multilatérale

Selon M. Herman, il faut réaliser un équilibre délicat :

1. entre l'exploitation et la conservation

La proposition de la Commission vise l'exploitation durable des ressources;

2. entre les nouveaux traités et la réglementation existante

La Commission se concentrera d'abord sur l'application des règlements existants, mais elle examinera par ailleurs les possibilités d'adapter l'ensemble actuel de règlements internationaux. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) sera la base juridique, et il faut voir comment on peut mieux l'appliquer.

Cette position diffère légèrement de celle du Parlement européen.

En raison des changements climatiques, les aspects relatifs à la sécurité sont aussi pertinents dans l'élaboration d'une politique sur l'Arctique.

La dimension septentrionale sera importante; elle constituera le cadre principal de l'Arctique européen. La politique sur l'Arctique sera circumpolaire, et il faudra intégrer la région dans la dimension septentrionale.

La Commission aura le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique, et elle contribuera à ses travaux. L'UE dans son ensemble est aujourd'hui l'organisme qui apporte la plus grande contribution du monde à la science et à la recherche arctiques.

M. Herman informe enfin le Comité que la communication est actuellement à l'étude et que le Conseil adoptera des conclusions nouvelles et plus détaillées d'ici à l'automne. La Commission commencera à appliquer les recommandations avant la fin de cette année.

Après l'intervention de M. Herman, plusieurs membres du Comité soulèvent la question de la chasse au phoque et de la proposition d'interdire les produits du phoque en Union européenne. Les représentants du Danemark et du Canada signalent l'importance de la chasse et de la vente de produits du phoque pour les peuples autochtones et les autres habitants du Nord. L'interdiction des produits du phoque en Union européenne pourrait avoir des effets dévastateurs sur ces gens. On comprend mal la durabilité en Union européenne en ce qui concerne ces questions.

M. Herman attire l'attention sur les nombreuses règles spéciales qui s'appliquent aux peuples autochtones vivant sur le territoire de l'UE, et sur le fait que les produits du phoque récoltés à des fins de subsistance seraient exemptés de l'interdiction projetée.

Toutefois, de nombreux citoyens de l'UE sont partisans du bien-être des animaux, surtout des phoques. L'UE devra trouver l'équilibre entre la chasse de subsistance et la vente de ces produits, d'une part, et les opinions des défenseurs du bien-être des animaux, d'autre part. La Commission a essayé de prendre en compte les opinions du Groenland, en particulier sur les phoques et les baleines. Elle examine encore cette question et cherche à atténuer les avis.

M. Baer est heureux que la Commission ait appuyé la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones. Il exprime l'espoir que l'UE appuiera également les activités de subsistance traditionnelles à l'avenir.

M. Sulyandziga souligne le besoin de créer, au sein de la Commission, des organismes chargés de s'occuper des questions liées à la dimension septentrionale, en particulier celles qui intéressent les peuples autochtones.

En ce qui concerne le désaccord entre le Parlement européen et la Commission touchant le besoin d'un nouveau traité pour l'Arctique, M^{me} Raeva fait remarquer que, de temps à autre, les parlements se trouvent en désaccord avec les gouvernements, et que la discussion se poursuivra. M. Herman cite les pêches comme exemple d'un domaine où il existe un besoin de compléter le régime existant. De nouveaux secteurs auparavant couverts par les glaces doivent être visés par des accords.

Décision :

Le Comité prend bonne note de cette information.

5. PRÉPARATIFS DU PREMIER FORUM PARLEMENTAIRE SUR LA DIMENSION SEPTENTRIONALE

M. Henrik Olsen présente le programme à jour du Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale.

M^{me} Raeva présidera le comité de rédaction.

Décision :

Le Comité prend bonne note de cette information et désigne M. Nikolaev pour le représenter au comité de rédaction.

6. DISCUSSION SUR LES « RÈGLES DE PROCÉDURE » DU CPPRA

M^{me} Solberg présente le rapport rédigé par le secrétaire général et le processus suivi jusqu'ici.

Les membres du Comité appuient généralement l'idée d'élire un vice-président.

En ce qui touche la participation des observateurs à la coopération parlementaire arctique, certains membres se disent d'avis de limiter le nombre des nouveaux observateurs participant aux réunions du CPPRA. Le nombre total des observateurs ne devrait pas dépasser celui des membres du Comité, et il importe que ses réunions restent relativement restreintes.

Décision :

Le Comité poursuivra cette discussion lors de sa prochaine réunion.

7. ÉTAT DES TRAVAUX DU CPPRA

Juliane Henningsen, Danemark/Groenland

Au Groenland, on se rappellera l'année 2008 comme ayant été celle de la gouvernance autonome. Après quatre années de négociations, la commission conjointe Danemark-Groenland sur l'autonomie gouvernementale a achevé ses travaux. Tous les partis politiques du Groenland et du Danemark, sauf un, ont signé l'accord.

En novembre, la population du Groenland s'est prononcée sur la nouvelle loi d'autonomie gouvernementale. Près de 72 p. 100 des électeurs ont voté. Sur ce nombre, 75,5 p. 100 ont voté pour, et 23,5 p. 100, contre.

Selon le nouvel accord, les habitants du Groenland sont reconnus comme un peuple conformément au droit international, le nouveau gouvernement autonome aura davantage voix au chapitre concernant les affaires groenlandaises, et le groenlandais devient la langue officielle du pays.

La Constitution, les affaires étrangères, la politique de défense et de sécurité, la Cour suprême et la politique monétaire et de change continueront de relever de l'État danois.

Le nouvel accord sera inauguré le 21 juin 2009, date de la fête nationale du Groenland.

Les 18 municipalités du Groenland sont par ailleurs regroupées en quatre grandes municipalités. La rationalisation et la réduction du système d'administration des quatre municipalités permettront d'abaisser les coûts et d'améliorer les services publics.

Ce printemps, le Danemark/Groenland et les îles Féroé assumeront la présidence du Conseil de l'Arctique. Le Parlement du Danemark accueillera, le 31 mars, une conférence sur l'Arctique au cours de laquelle le ministre des Affaires étrangères, M. Per Stig Møller, présentera le programme de la présidence.

Enfin, le Danemark accueillera la CoP 15 en décembre 2009.

M. James Bezan, Canada

M^{me} Leona Aglukkaq, une Inuite, a été nommée ministre de la Santé au sein du nouveau gouvernement canadien.

En ce qui touche les questions de souveraineté, on exercera un contrôle plus rigoureux dans les eaux nationales en accroissant la fréquence des patrouilles et la surveillance et en améliorant les capacités de recherche et de sauvetage. Les travaux de cartographie du plateau continental se poursuivront.

Au chapitre du développement économique et social, un nouvel organisme de développement régional sera établi. Un montant de 200 millions \$ sera ajouté au fonds actuel de 300 millions \$ de la Fiducie pour le logement dans le Nord. La moitié de ce montant ira au Nunavut.

Des crédits ont été prévus en vue d'une étude de faisabilité visant l'établissement d'une nouvelle station de recherche dans l'Arctique.

Une nouvelle loi visant à prévenir la pollution des eaux arctiques et y restreignant le déversement d'eaux usées a été déposée au Parlement.

M. Kari Høygaard, président du Conseil nordique de l'Ouest

La conférence nordique de l'Ouest, qui doit se tenir au Groenland en juin, aura pour thème l'importance de l'éducation pour les travailleurs non spécialisés. Un représentant du CPPRA a été invité à y participer.

Le présidium du Conseil nordique de l'Ouest s'est réuni avec une délégation du Parlement européen le 24 février 2009; on a alors discuté de la proposition d'interdiction des peaux de phoque en Union européenne. Le Conseil trouve cette proposition inacceptable, car la chasse au phoque constitue une partie importante des moyens d'existence et de la culture des Inuits du Groenland.

M. Lars Anders Baer, président du Conseil parlementaire saami

Le processus relatif à la convention nordique saamie se poursuit. Une discussion est actuellement en cours pour déterminer les règles de procédure en vue des négociations.

Des négociations visant l'établissement d'un parlement saami en Russie ont par ailleurs débuté.

Enfin, il y aura un mariage royal en Suède en 2010.

M. Karl V. Matthiasson, Islande

En 2009, l'Islande préside le Conseil nordique des ministres; elle lancera alors un grand nombre de projets de coopération, dont un travail de cartographie des secteurs vulnérables de l'Atlantique Nord, un effort concerté pour protéger les écosystèmes marins, et l'établissement d'un plan en cas d'urgence environnementale dans l'Atlantique Nord.

La coopération avec ses voisins de la région septentrionale à l'ouest est aussi une priorité fondamentale pour l'Islande, qui met ici l'accent sur l'Arctique et la recherche sur le climat.

Un nouveau gouvernement réunissant l'Alliance sociale-démocrate et le Mouvement Gauche-Vert est entré en fonctions en Islande le 1^{er} février. La première ministre sociale-démocrate Jóhanna Sigurdardóttir a annoncé que la nouvelle coalition

s'attacherait à ranimer l'économie et à protéger les ménages. Elle mettra l'accent sur la gestion responsable de l'économie.

La politique économique du gouvernement se fondera sur le programme déjà établi par les autorités et par le Fonds monétaire international (FMI).

Des élections sont prévues pour le 25 avril 2009.

M. Pavel Sulyandziga, premier vice-président de l'ARPANSEO

Le congrès de l'ARPANSEO se tiendra le 22 avril 2009; on y traitera de la situation des populations autochtones.

Lors du Forum permanent de l'ONU pour les peuples autochtones, en mai, on consacra une demi-journée à la discussion des rapports entre les populations autochtones de l'Arctique et les gouvernements dans la coopération au sein du Conseil de l'Arctique.

M^{me} Irina Yarovaya, Russie

M^{me} Yarovaya représente le Kamchatka; pour elle, soutenir et protéger la population autochtone est une chose importante.

On discute de cette question aux niveaux fédéral et local, et il existe des organismes chargés de protéger les peuples autochtones du Nord.

Le développement du Nord est une priorité pour la Russie, et il faut équilibrer correctement différents aspects au moment de l'effectuer.

Dans la stratégie exposant la politique d'État de la Russie jusqu'en 2020, l'Arctique est considéré comme important.

Il est utile de tenir des réunions concernant l'Arctique pour [phrase inachevée dans le texte anglais].

M^{me} Hill-Marta Solberg, Norvège

Un livre blanc sur le Svalbard sera présenté au Parlement norvégien ce printemps.

8. PROCHAINE RÉUNION

Le Comité tiendra sa prochaine réunion à Ilulissat (Groenland), le 27 mai 2009.

Un programme spécial sur les changements climatiques sera organisé pour le 28 mai.

9. AUTRES QUESTIONS

Le Comité prend acte de la directive américaine de janvier 2009 sur la politique arctique.

L'ordre du jour est épuisé.

ANNEXE II

Notes pour une allocution

de M. James Bezan
député de Selkirk–Interlake

Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale

Bruxelles (Belgique)
25-26 février 2009

L'allocution prononcée fait foi

Je vous remercie de vos aimables propos. C'est pour moi un honneur de participer à cet important forum. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'y représenter le Parlement du Canada, et je remercie les membres de la dimension septentrionale de leur intérêt soutenu et de leur travail continu à l'égard des questions intéressantes de l'Arctique.

Même si je ne suis pas originaire du Nord du Canada, j'ai toujours eu un lien avec cette région et je m'y suis toujours vivement intéressé. Mon grand-père, un immigrant écossais, et ma grand-mère ont travaillé pendant 20 ans comme négociants en fourrures pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils ont passé presque toutes ces années dans l'Arctique oriental, où ma mère est née et a grandi.

Et, même si ma province du Manitoba est située au sud du 60^e degré de latitude, le Nord de la province est classé comme région subarctique et abrite la population décroissante d'ours blancs de l'Ouest de la baie d'Hudson. En ma qualité de président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes canadienne, l'une des questions sur lesquelles je me penche ce printemps est la situation actuelle des espèces en péril au Canada; bien entendu, notre comité examinera la situation des ours blancs, des caribous et d'autres espèces de faune et de flore arctiques.

Mais aujourd'hui, chers collègues, je veux vous entretenir de ce qui se fait au Canada et contribuer au débat sur la dimension septentrionale et à son avancement. Permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la Stratégie du Canada pour le Nord et de la façon dont notre gouvernement la met en œuvre. Notre Constitution définit le Nord du Canada comme les territoires situés au delà du 60^e degré de latitude. Ceux-ci s'étendent sur plus de quatre millions de kilomètres carrés, soit presque la moitié de la superficie de l'Europe. Et, si les peuples autochtones se succèdent dans le Nord depuis des générations, de plus en plus de gens du Sud du Canada et du reste du monde vont maintenant s'y établir.

Le Nord nous définit comme peuple, et le Canada exerce effectivement son autorité exclusive sur l'Arctique canadien depuis bien plus d'un siècle. Le Nord, y compris les îles situées à l'intérieur du cercle arctique – région que beaucoup appellent le Grand Nord –, sont un élément fondamental de l'identité canadienne. Notre premier ministre, le très honorable Stephen Harper, l'a décrit ainsi dans un discours prononcé l'année dernière :

Nous sommes un pays nordique. Le Grand Nord est notre destinée, pour nos explorateurs, pour nos entrepreneurs, pour nos artistes. Ne pas embrasser sa promesse au moment même où naît son ascendance consisterait à tourner le dos à ce que signifie être Canadiens.

Région longtemps inexploitée, le Nord est maintenant prêt à réaliser sa vraie destinée. L'économie du Nord est en plein essor; de nombreux projets d'exploitation des ressources sont en cours et d'autres sont prévus. Le secteur du tourisme croît en outre rapidement.

En même temps, les habitants du Nord sont confrontés à des défis uniques. Par exemple, les effets des changements climatiques sont plus évidents dans le Grand

Nord que n'importe où ailleurs sur terre, et ils s'accélèrent. Il reste en outre du travail à faire pour combler les lacunes en matière d'infrastructures, et notamment assurer l'accès à des logements abordables.

Pour favoriser le plein développement du Nord et relever en même temps des défis comme ceux-là, notre gouvernement a instauré une stratégie intégrée pour le Nord et fait une série d'investissements ciblés pour la faire avancer.

La Stratégie pour le Nord repose sur les quatre piliers suivants :

- promouvoir le développement social et économique du Nord
- améliorer et décentraliser la gouvernance pour permettre aux habitants du Nord de mieux contrôler leur destinée
- protéger le patrimoine environnemental du Nord;
- exercer la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Le Canada a fait un certain nombre d'investissements et il met en œuvre des initiatives qui créent des possibilités pour les habitants du Nord et favorisent le renforcement et la viabilité de leurs collectivités.

Notre Initiative d'amélioration de la réglementation dans le Nord aidera à résoudre le processus complexe d'approbation des projets de développement, de sorte que les nouveaux projets pourront être mis en train rapidement et efficacement. Et le Fonds d'atténuation des effets du projet gazier Mackenzie, d'un montant de 500 millions \$, permettra de relever les défis liés à ce projet colossal et important s'il est mis en œuvre.

Le budget fédéral du mois dernier – le Plan d'action économique du Canada – a consacré un montant additionnel de 90 millions \$ à un programme fédéral qui aide les collectivités septentrionales à soutenir les investissements stratégiques dans le développement économique du Nord. Il a également affecté 50 millions \$ à un nouvel organisme de développement régional dont le mandat sera axé sur le développement économique et sur les besoins et aspirations uniques des habitants du Nord.

De plus, nous venons tout juste d'affecter 200 millions \$ pour soutenir la rénovation et la construction de nouveaux logements; ce montant s'est ajouté à notre dotation précédente de 300 millions \$ à la Fiducie pour le logement dans le Nord. Et nous avons investi 225 millions \$ pour étendre l'accès aux services à large bande aux collectivités insuffisamment desservies.

Bien entendu, l'argent à lui seul ne saurait produire une approche équilibrée et durable du développement économique et social. Pour atteindre ce but – et pour permettre aux habitants du Nord de participer à la prise de décision –, il faudra nécessairement améliorer les mécanismes de gouvernance. C'est ici qu'intervient le deuxième pilier de notre stratégie intégrée pour le Nord.

Le Canada est un pays jeune, et la tâche de le bâtir se poursuit. Le besoin de créer des gouvernements forts dans le Nord est tout aussi important que la croissance socioéconomique et la protection de l'environnement. Cela comporte deux aspects au Canada, soit consolider la gouvernance autochtone et renforcer les capacités des

gouvernements territoriaux. Le Canada poursuit les négociations relatives aux revendications territoriales non encore réglées et aux accords sur l'autonomie gouvernementale, et il continue de transférer des responsabilités aux territoires.

Il y a près de six ans, le Yukon a été le premier à se voir transférer des responsabilités. Nous accomplissons actuellement des progrès dans le sens d'un plein transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. L'engagement du Canada consiste à établir dans le Nord des gouvernements forts et responsables qui contribueront au dynamisme et à la sécurité de la fédération canadienne.

Partout dans le Nord, les collectivités autochtones continuent de contrôler davantage leurs propres affaires. Aujourd'hui, des représentants autochtones siègent à plusieurs conseils de gestion des terres et de l'eau qui déterminent le sort des projets proposés dans le Nord. De cette manière, non seulement on intègre efficacement les connaissances traditionnelles et les données scientifiques, mais encore on aide à protéger les écosystèmes uniques et vulnérables de la région.

Comme collectivité mondiale, nous devons aussi respecter les activités économiques traditionnelles exercées dans l'Arctique, comme la pêche, la chasse, le piégeage, la chasse au phoque et le commerce des fourrures. Ces activités sont exercées d'une manière responsable et constituent d'importantes sources de revenu, de nourriture et de culture pour les populations autochtones et les autres habitants du Nord.

Pour promouvoir la protection de l'environnement, troisième pilier de notre Stratégie pour le Nord, nous avons investi des sommes importantes dans la recherche arctique. Par exemple, le budget de 2009 a affecté deux millions \$ à l'égard d'une étude de faisabilité visant l'établissement d'une nouvelle station de recherche de calibre mondial dans l'Extrême-Arctique canadien, et 85 millions \$ répartis sur les deux prochaines années afin d'améliorer les installations de recherche existantes dans l'Arctique.

Le gouvernement du Canada travaille en outre à renforcer les lois sur la pollution. Ainsi, un projet de loi visant à porter de 100 à 200 milles marins la zone d'application de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, qui interdit aux navires d'y déverser des déchets, a été déposé récemment à la Chambre des communes. De plus, un nouveau règlement obligera tous les navires qui pénétreront dans nos eaux arctiques à se signaler aux autorités canadiennes par le truchement du système de trafic maritime dans l'Arctique, NORDREG.

Le gouvernement du Canada a aussi soustrait au développement plusieurs grandes étendues de terre dans le Nord. En collaboration avec la Première nation Deh Cho, nous étendrons considérablement l'une d'elles, soit le Parc national Nahanni, qui est le premier site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous projetons en outre d'établir une aire marine protégée pour préserver le bras Lancaster, dans l'Extrême-Arctique oriental.

Le quatrième pilier de la Stratégie du Canada pour le Nord est la souveraineté. La souveraineté du Canada dans l'Arctique remonte loin dans le temps, elle est bien établie et fondée sur un droit historique. En l'exerçant, notre gouvernement continue de prendre des mesures décidées.

Parmi ses récentes initiatives figurent des investissements dans un nouveau brise-glace de classe polaire et dans des navires de patrouille extracôtiers pour l'Arctique. De plus,

nous travaillons actuellement à cartographier les fonds marins de l'Arctique pour appuyer notre soumission à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies.

Bien entendu, la coopération internationale reste essentielle à l'atteinte des buts de notre Stratégie pour le Nord. Nous travaillons depuis longtemps avec nos voisins de l'Arctique et d'autres partenaires internationaux dans de nombreux domaines d'intérêt commun, et nous entendons poursuivre cette collaboration. Ainsi, pendant la présente Année polaire internationale, des scientifiques du monde entier exécutent des douzaines de projets dans le Nord du Canada. Le gouvernement canadien a affecté 156 millions \$ pour permettre aux Canadiens de participer aux activités de l'Année polaire internationale. Cette collaboration n'est que la plus récente d'une longue série d'initiatives de coopération.

Par exemple, il y a plus de 25 ans, le Canada, la Norvège, le Danemark, les États-Unis et la Fédération de Russie ont signé un accord en vue de gérer en coopération les ours blancs dans la nature : il s'agissait du premier accord de ce genre. Le Canada a aussi contribué à l'établissement du Conseil de l'Arctique.

Le Conseil de l'Arctique est la tribune intergouvernementale de haut niveau dans le cadre de laquelle les huit pays situés autour du cercle arctique et les six groupes de peuples autochtones abordent ensemble les défis et possibilités qui leur sont présentés dans le Nord circumpolaire.

Par ailleurs, le Canada communique des renseignements sur les conditions des glaces polaires aux autres membres de l'International Ice Charting Working Group. Cet échange d'information favorise la coopération et accroît la sécurité maritime grâce à la prévision exacte de la présence de glaces marines et d'icebergs. Le Service canadien des glaces collabore en outre directement avec les États-Unis pour assurer la sécurité maritime.

Le Canada possède un bilan solide d'initiatives bilatérales dans le Nord. Ainsi, en 1990, il a entrepris une série de projets de recherche en collaboration avec les États-Unis. Cette coopération a mené à des traversées de l'océan Arctique par les brise-glace St-Laurent et Polar Sea et à de nombreux projets de recherche conjoints. Depuis 1998, le Canada collabore par ailleurs avec le Japon à la recherche sur le climat dans l'Arctique occidental, projet qui a produit des données précieuses sur les changements en cours dans l'océan Arctique.

Plus récemment, le Canada et le Royaume-Uni ont convenu de coopérer à la recherche polaire. Et le Canada dirige, avec les États-Unis et la Finlande, une évaluation détaillée de la navigation maritime dans l'Arctique. Le rapport de cette évaluation, qui doit être remis aux ministres du Conseil de l'Arctique en avril, fournira un aperçu précieux des tendances économiques, environnementales et socioéconomiques du trafic maritime dans les eaux arctiques.

Le Canada est en outre actif sur la scène diplomatique, où il négocie d'importants instruments environnementaux internationaux qui portent sur des questions intéressant l'Arctique, comme la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Je prévois que de nombreux délégués au Forum reconnaîtront avec gratitude les efforts déployés par le Canada pour renforcer les conventions et protocoles internationaux.

La prospérité future du Nord du Canada dépendra de la capacité de notre pays de travailler avec ses partenaires régionaux à l'élaboration d'une stratégie commune en vue du développement durable de la région circumpolaire. Au Canada et dans toute la région arctique, on reconnaît que la sécurité et la prospérité futures sont étroitement liées à notre capacité de gérer efficacement les enjeux particuliers au Nord. C'est pourquoi nous adoptons une attitude proactive dans cette gestion, de concert avec nos collectivités septentrionales.

Une politique étrangère déclaratoire ne suffit pas pour sauvegarder et promouvoir les intérêts du Canada et remplir ses obligations. Notre Stratégie pour le Nord renforce l'engagement du gouvernement fédéral envers le Nord et les populations qui l'habitent. Le Canada est considéré comme un acteur important en matière d'affaires circumpolaires. Notre Stratégie pour le Nord manifeste son engagement continu à conserver ce rôle.

Comme vous le voyez, la collaboration est un élément capital de la Stratégie du Canada pour le Nord. En collaborant directement avec des partenaires au Canada, en particulier les peuples autochtones, et avec les autres habitants du Nord, et en travaillant également sur la scène internationale, nous remplissons notre but de favoriser la prospérité durable dans le Nord du Canada.

Enfin, chers collègues, même si la dimension septentrionale est une politique européenne, nous sommes impatients de collaborer avec vous. C'est seulement en travaillant ensemble comme gouvernements et comme parlementaires que nous pourrions susciter des changements et assurer l'avenir de l'Arctique.

Je vous remercie.

ANNEXE III



Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale

Déclaration finale

Le 26 février 2009

Des députés du Parlement européen et des membres de la Conférence des Parlementaires de la Mer baltique, de la Conférence des parlementaires de la région arctique, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, du Conseil nordique de l'Ouest et du réseau des parlementaires de la mer de Barents se sont réunis au Parlement européen, à Bruxelles, les 25 et 26 février 2009, lors du Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale pour discuter de l'évolution de la politique de la dimension septentrionale dans la région de la mer Baltique et dans la région arctique et pour coordonner les politiques des corps parlementaires dans la région intéressée par la dimension septentrionale.

Le Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale

A. prenant en considération la première réunion ministérielle de la dimension septentrionale renouvelée, tenue à Saint-Pétersbourg le 28 octobre 2008, à l'occasion de laquelle les ministres ont exprimé leur satisfaction à l'égard du degré de coopération entre la dimension septentrionale et les quatre conseils régionaux du Nord, soit le Conseil euro-arctique de la mer de Barents, le Conseil des États de la mer Baltique, le Conseil nordique des ministres et le Conseil de l'Arctique;

B. prenant en considération le document-cadre et la déclaration politique sur la politique de la dimension septentrionale approuvés le 24 novembre 2006, et saluant la politique de la dimension septentrionale révisée, plus permanente, très visible et structurée, fondée sur les principes de la propriété conjointe des quatre partenaires égaux (Islande, Norvège, Russie et Union européenne), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 :

1. souligne l'importance et l'utilité des réunions entre parlementaires de différents pays consacrées à la discussion de questions d'intérêt commun;
2. insiste sur le fait que le Forum parlementaire ne prendra pas la forme d'une institution nouvelle, mais sera plutôt un lieu de rencontre périodique pour les représentants des différents corps parlementaires du Nord;
3. appuie l'objectif global de la dimension nordique, soit fournir un cadre commun pour la promotion du dialogue et la coopération concrète, le renforcement de la stabilité, le bien-être et la coopération économique accrue, la promotion de l'intégration économique et la compétitivité, ainsi que le développement durable en Europe septentrionale;

4. encourage les partenaires de la dimension septentrionale à se concentrer sur les enjeux particuliers au Nord, comme son environnement fragile, les questions sociales et de santé publique, les questions culturelles et celles qui intéressent les peuples autochtones;
5. est profondément inquiet de l'effet des changements climatiques sur la durabilité de la vie des populations autochtones de la région arctique, du double point de vue de l'environnement général et de l'habitat naturel, et souligne que toutes les décisions internationales sur ces questions doivent tenir compte de tous les habitants et nations de l'Arctique et être prises avec leur pleine participation;
6. reconnaît l'importance accrue de la région de la mer Baltique;
7. favorise une coordination étroite entre la stratégie de la mer Baltique et la nouvelle dimension septentrionale. Celle-ci procure un cadre global conjoint de coopération mutuelle sur un pied d'égalité entre l'Union européenne, la Russie, l'Islande et la Norvège. Pour être efficace, la stratégie de la mer Baltique doit être harmonisée avec la politique de la dimension septentrionale;
8. promeut la coordination entre les acteurs intergouvernementaux et les autres intervenants de la région de la mer Baltique, en faveur de l'efficacité environnementale et financière, et encourage le développement d'une répartition du travail et des responsabilités en conformité avec leurs objectifs et compétences respectifs;
9. souligne le besoin d'un leadership cohérent et ciblé pour faire avancer les dossiers de la région de la mer Baltique. La stratégie de la mer Baltique pourrait contribuer au processus de la dimension septentrionale en soutenant le dialogue vertical et horizontal entre les intervenants et les acteurs de la région. Une synchronisation plus étroite des acteurs renforcerait leur influence tant individuelle que collective. La coopération régionale doit être renforcée par la constitution de réseaux, et non pas d'institutions;
10. souligne le besoin de mettre en œuvre le Plan d'action pour la mer Baltique de la Commission d'Helsinki et appuie le travail du groupe qui en est chargé;
11. fait remarquer qu'il faut accroître le savoir au sujet des changements climatiques, de leurs conséquences sur la société, de notre état de préparation et de nos capacités d'adaptation au changement. Il faut promouvoir des mesures plus efficaces – par exemple, transfert de technologies, recherche-développement et formation professionnelle – pour réduire la pollution et les émissions et pour exploiter les énergies renouvelables, parvenir à l'efficacité énergétique et réaliser des économies d'énergie dans tous les secteurs de la région de la mer Baltique;
12. appuie la prise de mesures et les investissements, par les participants de la dimension septentrionale et par l'industrie maritime, visant à mettre en place des ressources appropriées pour assurer des capacités d'intervention en cas d'urgence, des capacités de recherche et de sauvetage et des capacités de réaction à des déversements particuliers, à mesure que les océans s'ouvrent au transport maritime, et à prendre des mesures de prévention des accidents de navigation;
13. recommande d'accroître la coopération afin de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, d'améliorer l'adaptabilité à leurs conséquences et d'accroître

la capacité de prévenir et de gérer leurs effets nuisibles (comme les risques naturels et les accidents technologiques);

14. souligne le besoin de coordination et de coopération touchant les stratégies avant la COP-15, prévue pour 2009 (Copenhague), afin d'assurer l'appui concerté de la région de la mer Baltique et de la région arctique pour des mesures ambitieuses d'atténuation des émissions de CO₂ d'origine anthropique;

15. exprime sa satisfaction touchant l'établissement du nouveau partenariat de la dimension septentrionale sur le transport et la logistique, et souligne l'importance de l'infrastructure pour créer des sociétés durables et prospères;

16. souligne l'importance de prendre en compte les considérations environnementales dans la mise au point du partenariat sur le transport et la logistique et d'utiliser des technologies et solutions respectueuses de l'environnement;

17. demande que l'on produise des rapports sur la mise en œuvre des partenariats établis dans le cadre de la dimension septentrionale, pour présentation au prochain Forum parlementaire sur la dimension septentrionale;

18. demande au président du Parlement européen de transmettre la présente déclaration finale aux présidents des parlements et des gouvernements de l'Islande, de la Norvège et de la Russie, aux institutions de l'Union européenne et aux parlements des États membres de l'Union européenne;

19. accepte avec gratitude l'aimable invitation du Parlement norvégien à accueillir le Deuxième Forum sur la dimension parlementaire en 2011.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique et Premier Forum parlementaire sur la dimension septentrionale
DESTINATION	Bruxelles, Belgique
DATES	25-26 février 2009
DÉLÉGATION	
SÉNAT	
CHAMBRE DES COMMUNES	M. James Bezan, député L'hon. Larry Bagnell, C.P., député
PERSONNEL	M. Timothy Williams, analyste
TRANSPORT	13 341, 47 \$
HÉBERGEMENT	1 722, 01 \$
HOSPITALITÉ	0, 00 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	964, 33 \$
CADEAUX OFFICIELS	0, 00 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	55, 34 \$
TOTAL	16 083, 15 \$